

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DES
CONSERVATOIRES DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle des conservatoires, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des manifestations aux usagers des conservatoires ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces manifestations ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Cinq vacations sont créées pour l'intervention d'intervenants extérieurs dans le cadre des manifestations des conservatoires, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/03/22
Accusé réception le	28/03/22
Numéro de l'acte	DC2022/244
Identifiant téléransmission	094-200058006-20220322-lmc133604A-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 25 mars 2022.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/03/22
Accusé réception le	28/03/22
Numéro de l'acte	DC2022/244
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc133604A-AU-1-1

Création de vacances dans le cadre de la saison artistique du conservatoire de Créteil

Lieu	Nature des vacances	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacances	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération nette sur la base de 70 € nets par service
Conservatoire de Créteil	Régie Lumière	Technicien	1	17	4 Avril 2022 5 avril 2022 11 avril 2022 12 avril 2022 15 avril 2022 19 avril 2022	1190 €
Conservatoire de Créteil	Conférence	Musicienne	1	7	Jeudi 7 avril	490€
Conservatoire de Créteil	Régie son	Technicien	1	5	25 mars 2022	350 €
Conservatoire de Créteil	Régie Lumière	Technicien	1	3	26 mars 2022	210 €

Création de vacation dans le cadre de l'intervention d'un professeur de formation musicale au conservatoire de Bonneuil-sur-Marne

Lieu	Nature des vacances	Nombre de vacances	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération brute sur la base de 25€ bruts/H
Conservatoire de Bonneuil	Enseignant	1	21	29 mars 22 31 mars 22 01 avril 22 05 avril 22 07 avril 22 08 avril 22	525€ bruts